

LOGEMENT - CADRE DE VIE - TRAVAUX

LOTISSEMENT « Le Coum »

La livraison des 7 logements sociaux aura lieu courant septembre. La commission d'attribution pilotée par le COL a eu lieu courant juin et ces 7 logements ont trouvé preneur.

En ce qui concerne les 2 derniers lots toujours invendus, le COL étudie la possibilité de faire deux constructions locatives. Affaire à suivre.

DEFIBRILLATEURS

Animé par un souci de prévention et de sécurité, la commune a opté pour l'acquisition de 2 défibrillateurs.



L'un est situé à la mairie sous l'ancien préau, l'autre au fronton de l'Adour.

Afin de familiariser les utilisateurs potentiels (tout le monde) à la mise en œuvre de ces appareils nouveaux, une séance d'initiation, animée par les services compétents sera organisée très prochainement.

Renseignez-vous et venez nombreux... Peut-être qu'un jour cela nous aidera à sauver une vie.

P.A.V.E. (Plan d'Accessibilité Voirie et Etablissements publics pour handicapés)

Le PAVE est un document qui fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, l'ensemble des établissements recevant du public.

En ce qui concerne notre commune, ce plan a été approuvé par la préfecture fin 2012.

Une place de parking matérialisée se situe à proximité de la mairie, une autre à côté de l'église. Respectons-les !

P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)

Entré dans sa phase de finalisation, le Plan Communal de Sauvegarde devrait être approuvé et présenté au conseil municipal courant septembre par le Centre de Gestion des Landes.

Lorsqu'il sera validé par le préfet, il sera présenté au public lors d'une réunion ouverte à tous.

CONTAINERS A ORDURES MENAGERES

Deux containers semi enterrés pour ordures ménagères ont été installés à l'entrée du lotissement « Le Coum » ainsi qu'au lieu-dit « Maisonnave » quartier Revoir.

COLOMBARIUM

Il a été récemment installé et son esthétique et son intégration dans le paysage sont remarquables. Le coût total de cet investissement s'élève à 12421.66 €. L'aide, de 2296,00 € obtenue auprès du FEC est à déduire de ce coût.

Nous pouvons proposer 12 emplacements ainsi qu'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Les modalités d'attribution sont disponibles au secrétariat de la mairie.



PROJET VELO ROUTE VOIE VERTE

Le Conseil général des Landes projette la réalisation d'un tronçon de Véloroute-voie verte d'environ 10 kms le long de l'Adour côté rive droite (RD74), sur notre commune et sur celles de Tarnos, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Laurent-de-Gosse.

En fonction de la configuration actuelle du site, le projet prévoit soit la création d'une voie verte d'emprise propre sur les tronçons où la largeur de la route le permet ; soit le partage de la voie entre les différents usagers de la RD74 dans les secteurs de trop faible emprise.

Dans le cadre de ce projet, une concertation locale a eu lieu en juin et juillet ; une exposition présentant le projet ainsi que 4 sorties le long de l'itinéraire concerné ont été proposées par les services du Conseil Général des Landes. La concertation locale est un mode d'approche participatif dans la réalisation d'un projet. Elle doit être vue comme un moment d'échange entre les différents acteurs intervenant et concernés par un projet destiné à partager des informations et des idées en vue si possible, de faire progresser ou d'enrichir ce projet.

Notons seulement que très peu de réfractaires à ce projet sont venus s'exprimer ou donner leur point de vue lors de ces moments d'échanges et de concertation.

NOS ENFANTS

ECOLE PRIMAIRE DE SAINT MARTIN DE SEIGNANX

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La semaine de 4,5 jours ne prendra effet qu'en septembre 2014.

Le conseil municipal de Saint Martin de Seignanx a décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

L'allongement de la semaine à 4,5 jours, qui permet un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repas de l'enfant a deux objectifs majeurs : meilleur apprentissage et meilleure réussite scolaire pour tous.

Voici la règle commune qui nous est proposée :

24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées

Les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis (ou samedis) matin à raison de 5h30 maximum pour journée et 3h30 pour une demi-journée.

La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités éducatives complémentaires (1h par semaine).

Les enseignants prendront en charge des groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. La commune doit également proposer des temps d'activités périscolaires à raison de 3 ou 4 heures hebdomadaires. Leur contenu sera sportif, artistique ou culturel. La fréquentation reste facultative.

Pourquoi reporter la mise en place à 2014 ?

A l'issue des rencontres avec tous les acteurs du scolaire de la commune : les enseignants, le personnel et l'ensemble des parents d'élèves mais aussi le préfet et le directeur d'académie, des difficultés sont apparues tant au niveau de l'organisation des accueils, de la modification de l'organisation familiale et enfin du coût engendré pour la commune (entre 70000 et 100000€) malgré la participation de l'Etat la première année (50€/enfant)

Comment préparer la mise en place de la réforme en 2014 ?

La commission scolaire a mis en place un comité de pilotage regroupant tous les acteurs du scolaire afin de réfléchir ensemble sur les moyens et les actions à envisager pour appréhender au mieux le passage à la semaine de 4 jours et demi.

Nous souhaitons accueillir les enfants dans de bonnes conditions en élaborant, ensemble, notre projet éducatif local.

L'intérêt de l'enfant reste et restera la priorité.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DOUS PITCHOUNS

Le centre de loisirs « Dous Pitchouns » créé en 2011 par les communes de Saint André de Seignanx, Biaudos, Biarrotte, St Laurent de Gosse et Saint Barthélemy, a proposé de nombreuses activités au cours de l'été et notamment 3 mini-camps pour les :

- 11-13 ans : séjour « Glisse » à Biarritz,
- 8-11 ans : séjour « Objets Roulants Non Identifiés » à Soustons,
- 6-8 ans : séjour « Aventure » sur la commune de St André de Seignanx.

Fonctionnement

Le centre est implanté à Saint André de Seignanx, dans les locaux de l'école primaire.

Il fonctionne pendant les vacances d'été, pendant les petites vacances (sauf celles de Noël) et tous les mercredis.

Adresse du Centre :

227 rue du Bourg - 40390 Saint André de Seignanx

Directrice : Mlle Elodie LABRUQUERE

Téléphone : 06 31 08 35 97

Email : acm.douspitchouns@gmail.com

Tarifs 2013

Quotient familial	Coût de revient d'une journée/enfant	Tarif/journée Familles	Aide ATL de la Caf	Prix Familles Avec ATL
QF < 500	37.70	11	3.80	7.20
501 < QF < 620	37.70	12	3.80	8.20
621 < QF < 840	37.70	13	-	-
841 < QF < 1080	37.70	14	-	-
QF > 1080	37.70	15	-	-

Le coût de l'accueil de mineur pour notre commune pour l'année 2012 a été de 9738.21€.

